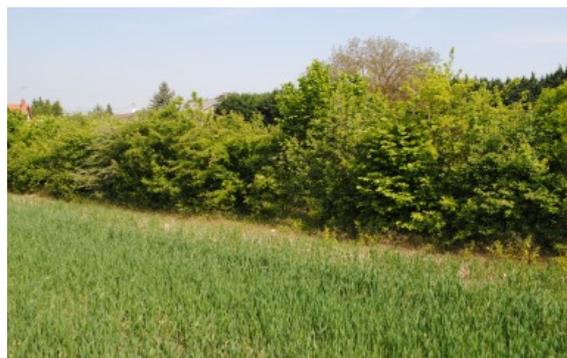




Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Biodiversité	Pays de Bourges	Référence : B_01_18	Date : avril 2011



## « Plantons le Décor »





le Grenelle  
Environnement

<b>Historique/Contexte</b>	Élaboration du Contrat Vert du Pays de Bourges en 1999. Plusieurs objectifs de lutte en découlent : - l'expansion de la Champagne Berrichonne au détriment des paysages de vallées et de bocage, - la simplification et la banalisation de la Champagne Berrichonne, - la mauvaise intégration de l'urbanisation dans le paysage, - une banalisation et une dégradation des entrées de villes et villages.
<b>Calendrier</b>	Lancement de l'opération « <b>Plantons le Décor</b> » dans le cadre des Contrats Régionaux avec le Pays de Bourges 2001-2004 et 2008-2012.
<b>Territoire</b>	Le Pays de Bourges soit 63 communes réparties dans la Communauté d'Agglomération « Bourges Plus » et les Communautés de Communes « Terres Vives », « Septaine », « Rampennes », « FerCher – Pays Florentais », « Terroirs d'Angillon » ainsi que Mehun-sur-Yèvre, Allouis et Saugy.
<b>Maître d'ouvrage</b>	Le Pays de Bourges apporte des conseils techniques, réalise des schémas de plantation, assure les commandes et les livraisons ainsi que toute la partie administrative.
<b>Maître d'œuvre</b>	Tout propriétaire ou locataire (avec l'accord du propriétaire) d'un espace où des plantations sont possibles (collectivités, particuliers, agriculteurs, associations, entreprises etc.)
<b>Objectifs</b>	Favoriser la plantation d'espèces locales adaptées à nos sols et conditions climatiques pour valoriser nos paysages, soutenir la biodiversité, lutter contre les phénomènes d'érosion et de pollution, développer des corridors écologiques favorables à la flore et à la faune locale etc.
<b>Travaux</b>	Le Pays de Bourges subventionne à 50% l'achat de plants et de fournitures pour la plantation de haies (minimum 50ml en zones urbanisées et 100ml en zones agricoles et naturelles), de bosquets (minimum 30m <sup>2</sup> et maximum 1ha) et d'alignements d'arbres (10 arbres minimum) composées d'essences végétales champêtres. La subvention peut être portée à 80% pour tous projets de haies de 300 ml minimum et plantées par une association/entreprise d'insertion.
<b>Difficultés</b>	Sensibiliser le monde agricole.
<b>Sensibilisation</b>	Campagne de presse, relation avec les élus, affichage, flyers.
<b>Coût de l'opération</b>	En 2011, planter une haie de 100ml suivant le cahier des charges du Pays de Bourges revient à environ 300€ (100ml de paillage biodégradable prépercé, 200 jeunes plants en racines nues, 200 collerettes biodégradables), soit environ 150€ à la charge du



# le Grenelle Environnement

	planteur.
<b>Financeurs</b>	Le Conseil Régional du Centre et le Conseil Général du Cher au travers des contrats passés avec le Pays de Bourges.
<b>Finalités du développement durable</b>	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
<b>Évaluation</b>	Depuis 2001 (16 campagnes de plantation), 96km de haies, 9,5km d'alignements d'arbres et 8ha de bosquets ont été plantés, soit environ 261 000 végétaux mis en terre et 630 porteurs de projet aidés.
<b>Singularité</b>	1 <sup>er</sup> Pays du Cher a lancé un programme de ce type. Un projet parallèle est en réflexion, qui s'intitule « Ferme-Abeille-Biodiversité » et qui vise à améliorer la biodiversité des campagnes pour la survie de l'abeille et des pollinisateurs en général (contrat entre agriculteurs et apiculteurs pour améliorer la valeur mellifère et pollinifère de différents aménagements : haies, jachères, semis intercultures).
<b>Contact</b>	Claire SCHNEIDER, Chargée de missions – Pays de Bourges 02 48 26 82 51/plantons-le-decor@wanadoo.fr
<b>Rédacteurs</b>	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre le Cher Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable – DREAL Centre / Patrick AYMARD / Tél : 02 54 53 21 35 Correspondant Développement Durable au SIDD – DDT 18 Etienne ZAWISLAK / Tél : 02 34 34 62 48